

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ORAN

NIF : 099831019295905

2EME AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE LA
MAITRISE/ D'ŒUVRE N°62/2026

ETUDE, SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 N°02 AU
NIVEAU DU SITE DES 5000/8000 LVV POLE AHMED ZABANA COMMUNE DE
MESSEREGHINE WILAYA D'ORAN
(CITES D'HABITAT INTEGREES 2026)

En application de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **16-09-2015** concernant code des marchés publics et délégation de service public.

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au **Concours D'architecture Restreint N°62/2026** paru aux quotidiens en langue étrangère « **CAP** » et en langue arabe « **AL CHABAB** » le **10/06/2026**, qu'après les séances d'analyse et d'évaluation des offres techniques, de prestations graphiques et financières, le projet est attribué provisoirement au bureau d'étude :

<u>DESIGNATION DU PROJET</u>	<u>BET</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DELAI ETUDE</u>	<u>OBSERVATION</u>
ETUDE, SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 N°02 AU NIVEAU DU SITE DES 5000/8000 LVV POLE AHMED ZABANA COMMUNE DE MESSEREGHINE WILAYA D'ORAN (CITES D'HABITAT INTEGREES 2026)	BET ELAGOUNE Mahmoud	15 045 000.00 DA EN TTC NIF : 187482201779145	<u>Etude :</u> 03 MOIS <u>Suivi :</u> 06 MOIS	81.67/100 Offre Avantageuse

Conformément de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **20-09-2015** portant réglementation des marchés publics et délégation du service public , modifié et complété , tout soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Oran dans les **10** jours qui suivent la publication du présent avis d'attribution dans les quotidiens nationaux ou le **BOMOP** Conformément de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **16-09-2015** portant réglementation des marchés publics, les bureau d'études sont invitées au cours des trois jours qui suivent la parution du présent avis d'attribution public à se rapprocher de la direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran afin de connaitre le résultat de d'évaluation des offres techniques et financières.

LE DIRECTEUR